

CONSEIL DEPARTEMENTAL

16 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Président de séance : Hervé GAYMARD

Présents : M. BERETTI, Mme BERTHET, M. BERTHOUD, Mme BLANC-TAILLEUR, Mme BOCHATON, Mme BONILLA, Mme BRUNET, Mme CHAPPUIS, M. CHASSOT, Mme CRESSENS, M. DARVEY, Mme DUBOUCHET-REVOL, M. DUC, Mme FAVETTA SIEYES, Mme FONTAINE, Mme FURBEYRE, M. GAYMARD, M. GENNARO, M. GRANGE, M. GUIGUE, M. LOMBARD, M. MAITRE, M. MOIROUD, M. MORAT, M. PROVOST, Mme REMY, M. ROLLAND, Mme SCHMITT, M. THEVENET, Mme UTILLE-GRAND, M. VAIRETTO, Mme VERNEY, Mme WOLFF.

Absents excusés : Mme BARBIER pouvoir donné à M. MOIROUD, M. PAUCHET pouvoir donné à Mme CHAPPUIS, Mme RUAZ pouvoir donné à M. VAIRETTO, Mme SANTAIS pouvoir donné à M. DUC, M. PICOLLET, pouvoir donné à Mme UTILLE-GRAND

La séance est ouverte à 09:38.

VŒU N° 1

Présenté par Nathalie FURBEYRE au nom de La Savoie Nous Unit

*

PROJET DE ZONE SPECIALE DE CARRIERES (ZSC) DANS LA VALLEE DE LA MAURIENNE

Le groupe La Savoie Nous Unit fait part d'un projet de Zone Spéciale de Carrières (ZSC) en vallée de la Maurienne, lancé par l'Etat au cours de l'année 2022 afin de « *permettre le renouvellement des réserves en gypse et sécuriser son approvisionnement* ».

Une ZSC est instituée afin de favoriser la recherche et l'exploitation d'une substance relevant du régime des carrières et considérée comme stratégique.

L'obtention d'un décret en Conseil d'État, après évaluation de l'impact sur l'environnement des activités envisagées, permet de lever les difficultés foncières, en vue de l'obtention d'un permis exclusif de carrières pour exploiter le gypse et l'anhydrite.

Ce projet prévoit la définition d'un périmètre de deux secteurs :

- la vallée de l'Arvan (Saint-Jean-de-Maurienne, Saint Pancrace, Fontcouverte - La Toussuire) pour 404 ha.
- la vallée de la Haute-Maurienne (Val Cenis notamment Val-Cenis-Bramans, Villarodin-Bourget) pour 627 ha.

En vallée de l'Arvan :

- 354 ha constitueraient des espaces de protection de gisement, des voies d'accès et pistes, des talus de sécurité, des clôtures, des espaces de protection sans exploitation, des zones de recherche de substances de carrières.
- 50 ha pourraient faire l'objet d'extraction progressive.

En Haute-Maurienne :

- 360 ha constitueraient des espaces de protection de gisement, des voies d'accès et pistes, des talus de sécurité, des clôtures, des espaces de protection sans exploitation, des zones de recherche de substances de carrières.
- 200 ha pourraient faire l'objet d'extraction progressive.
- 62 ha correspondant aux cœurs de village et hameaux (+ zones d'activité) sont exclus des zones de prospection et d'exploitation.

Au total, les ressources potentielles sont estimées à 29 millions de tonnes, permettant un approvisionnement d'usines pendant environ 120 ans, au rythme de 200 000 tonnes d'extraction chaque année.

A ce jour :

- un dossier d'examen « cas par cas » a été déposé auprès de l'Autorité environnementale, qui a indiqué en réponse que ce projet était soumis à une évaluation environnementale ;
- une concertation publique, sous l'égide de deux garants nommés par la commission nationale du Débat Public, doit être menée début 2023.

La procédure doit donc durer plusieurs années.

Le groupe La Savoie Nous Unit est conscient des enjeux liés à ce projet, notamment :

- l'approvisionnement durable de la région en matériaux et substances de carrières, en privilégiant la proximité ;
- la contribution à l'économie locale, notamment à la pérennisation des emplois liés à cette activité ;
- la contribution à l'effort national, plus particulièrement à l'autonomie de la Savoie et de la région sur des matériaux permettant l'aménagement de logements neufs et anciens, de routes, de voies ferrées, de réseaux, d'ouvrages d'art...

Cependant, le groupe La Savoie Nous Unit relève aussi de nombreux arguments allant à l'encontre d'un tel projet en vallée de la Maurienne :

- La vallée accueille actuellement un chantier majeur, celui du Lyon-Turin, d'intérêt national et supranational. Ce chantier, dans l'ensemble bien accepté par les populations, génère cependant des nuisances importantes et durables. En ajouter avec l'exploitation de nouvelles carrières ne serait pas raisonnable.
- L'activité du territoire de Maurienne, et en particulier de Haute-Maurienne, est largement axée sur le tourisme et l'agriculture. L'exploitation de nouvelles carrières aurait un impact négatif important sur ces activités, alors que l'urgence est plutôt de les soutenir et les pérenniser.
- La Maurienne accueille déjà beaucoup de carrières, dans un territoire géographiquement contraint. En ce sens, elle participe largement à l'effort national en matière de ressources stratégiques. Le projet de ZSC soustrait une surface disproportionnée aux autres usages du territoire et constitue une rupture d'équilibre majeure. Il serait déraisonnable d'imposer aux Mauriennais de nouveaux impacts paysagers et naturels, sur un territoire d'exception.

Ainsi, le groupe La Savoie Nous Unit, après une lecture objective des documents disponibles à ce stade :

- Considérant les enjeux liés à la recherche et à l'exploitation du gypse et de l'anhydrite, ressources stratégiques ;

- Considérant les arguments allant à l'encontre d'un tel projet en vallée de la Maurienne ;

Fait part de son extrême vigilance sur l'évolution du projet de ZSC en vallée de la Maurienne et notamment sur la concertation publique prévue début 2023 ;

Demande à l'Etat d'apporter dans les plus brefs délais des éclaircissements sur ses intentions réelles, les enjeux locaux et nationaux, les impacts prévisibles ;

Demande à l'Etat d'étudier dès à présent, parallèlement à ce projet de ZSC en vallée de la Maurienne, les alternatives à l'exploitation de nouvelles carrières de gypse et d'anhydrite en vallée de la Maurienne, en prospectant dans d'autres régions du territoire national.

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

38 Votants, 38 Pour